

USAGE DE L'EAU EN CRISE SÉCHERESSE

**VIDANGE ET REMPLISSAGE DES
PISCINES**



INTERDIT

**ARROSAGE ET ENTRETIEN DES
VÉGÉTAUX**

POUR L'ARROSAGE DES
VÉGÉTAUX PUBLICS OU PRIVÉS

JARDINS POTAGERS

20 H



INTERDIT

JEUX D'EAU

INTERDIT

SAUF EAU RECYCLÉE
OU RAISON DE SANTÉ
PUBLIQUE



LAVAGES DE VÉHICULES



INTERDIT

(PARTICULIERS)
À TITRE PRIVÉ À DOMICILE

(PROFESSIONNELS)
PORTIQUE INTERDIT

**NETTOYAGE FAÇADES,
TOITURES OU TROTTOIRS**



INTERDIT

INTERDIT SAUF SI IMPÉRATIF SANITAIRE
OU SÉCURITAIRE ET RÉALISÉ PAR UNE
COLLECTIVITÉ OU UNE ENTREPRISE DE
NETTOYAGE PROFESSIONNEL

**PRÉLÈVEMENTS ET REJETS EN
COURS D'EAU**



PRÉLÈVEMENT D'EAU DOMESTIQUE EN
MILIEUX SUPERFICIELS EXISTANT :
**LES DISPOSITIFS DE PRÉLÈVEMENT DOIVENT
ÊTRE RETIRÉS DES COURS D'EAU**

REJETS DIRECTS EN COURS D'EAU **INTERDIT**

PRÉLÈVEMENT D'EAU
DOMESTIQUE DANS UN CANAL
EXISTANT **INTERDIT**, LES
DISPOSITIFS DE PRÉLÈVEMENT
DOIVENT ÊTRE RETIRÉS DU
CANAL